



BANQUE DE LA REUNION

Société Anonyme au Capital de 69 906 708,11 Euros
Siège Social : 27 rue Jean Chatel - Saint-Denis de la Réunion
310 895 255 R.C.S. Saint Denis

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MAI 2015

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de la Réunion qui se tiendra le jeudi 21 mai 2015 à 17 H 30 (heure locale), au siège social, 27 rue Jean Châtel à Saint-Denis (Réunion).

L'avis préalable à l'Assemblée Générale et l'avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ont été respectivement publiés au *Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO)* des 15 avril 2015 et 4 mai 2015.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée. Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée demander à la Société de lui envoyer ces documents sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation fournie par l'intermédiaire habilité tenant le compte titres dans lequel sont inscrites ces actions.
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant l'Assemblée.
- ces documents sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société, www.banquedelareunion.fr, dans l'espace dédié aux assemblées générales, au plus tard le 21^{ème} jour précédant l'Assemblée.